

**UNAPEDA**

**Siège administratif**

21,rue de l'eau Blanche

29200 BREST

Tél : 0820 36 04 02

Email : unapeda@wanadoo.fr

# Charte

# QUALITE

Page 1/5

**Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs**

Siège social : Chez Monsieur Jean-Yves MARTIN 15 rue François Bonvin 75015 PARIS

## CADRE

L'UNAPEDA dispense des formations en direction :

- Des parents d'enfants sourds et malentendants
- Des bénévoles et responsables associatifs
- Des salariés des services
- Des professionnels
- De Tout public intéressé ou concerné par la surdité

## PRÉSENTATION

L'Union Nationale des Associations de Parents D'Enfants Déficients Auditifs fédère des associations de parents d'enfants sourds pour :

- Une représentation nationale dans l'intérêt des familles
- Un **partage**, au sein de cette union, **des expériences associatives**
- La mise en place et la défense de **services d'accompagnement et de formation**

Elle est **ouverte à tous les parents**, quelle que soit la scolarisation choisie, quel que soit le mode de communication retenu, et quelle que soit la nature de l'aide prothétique, ceci dans le respect des choix de chacun.

Les services mis en place par les associations adhérentes sont :

- ✓ Services pour l'accompagnement de l'intégration scolaire (SAFEP, SSEFIS)
- ✓ Pôle de soutien à l'intégration des étudiants
- ✓ Dispositif emploi formation
- ✓ Autres services tels que : atelier pédagogique, enseignement de la LSF ou du LPC..., services d'interprétariat ou à caractère social.

L'implication et la compétence des bénévoles et des professionnels contribuent à la délivrance d'un **service de qualité**. Le souci d'amélioration continue de la qualité des services justifie la mise en œuvre de cette charte.

## OBJECTIFS

- Fournir aux parents d'enfants sourds une **information pluraliste** et de qualité dès l'annonce du handicap
- Permettre le respect du **libre choix** des modes et méthodes d'éducation
- Favoriser l'accès et l'**intégration** des jeunes et adultes sourds en milieu ordinaire
- Etre une **force de proposition** vis à vis des pouvoirs publics

## ENGAGEMENT

l'UNAPEDA s'engage :

- A valoriser les ressources humaines associatives :
  - en informant et formant les bénévoles associatifs
  - en assurant aux salariés des formations de qualité et des perspectives de promotion sociale
  - en favorisant la prise en compte des acquis de l'expérience pour les bénévoles et les salariés
- A développer dans son réseau une culture et des méthodes d'évaluation permettant de prendre en compte de manière claire :
  - la réalité de la conduite du projet associatif au regard des objectifs
  - la satisfaction des bénéficiaires des actions conduites
- A associer les usagers (Parents, jeunes et adultes sourds) et les partenaires à l'évaluation de la qualité des services

- A rechercher des collaborations et une complémentarité avec des structures ou des réseaux existants ou à créer.
- A gérer les programmes et services comme un service public ouvert à tous en dehors de toute ségrégation

## ANNEXE 1

### Positionnement des actions de formation en direction des salariés

1. Les formations doivent être finalisées et doivent apporter une amélioration **mesurable** et **lisible** du fonctionnement des structures qui les ont commandées.
2. Elles doivent contenir un partage **réel** et **sensible** d'un ou plusieurs aspects de la pratique professionnelle abordée. La première attente de « bénéficiaire » de formation, avant la qualité même du contenu du discours, c'est d'être entendu.
3. Ce moment de partage peut (doit) être dense. L'engagement émotionnel des participants peut être un des critères d'évaluation de la qualité de la formation. Cependant il faut, à la fois pour des raisons contractuelles (point N°1, finalisation de la formation) et des raisons éthiques (valeurs), ne rien demander que l'intervenant ne serait en mesure de positiver et de finaliser sur un meilleur fonctionnement professionnel.
4. **Aspect éthique** : Ce dernier point suppose un engagement à égalité de l'intervenant et des participants. Pour ce faire, il semble nécessaire que l'intervenant ait à partager lui-même un vécu professionnel identique à celui des participants ou une connaissance spécifique répondant à la demande de formation.
5. **Finalisation** : Pour que les structures tirent un bénéfice concret de la formation, il faut que l'aspect de la pratique abordé soit ramené à un **modèle théorique fonctionnel**. Un modèle est une construction intellectuelle qui simule une certaine réalité (en l'occurrence l'aspect de la pratique abordé). Le caractère théorique signifie qu'il s'agit d'une construction de concepts et d'idées qui permettent de dépasser les contingences spécifiques et donc de traiter le problème dans son aspect générique. Fonctionnel signifie que le modèle ne doit pas se limiter à analyser une situation en référence à telle ou telle théorie (approche sociologique) mais de permettre la mise en œuvre de solutions. L'intervenant devra s'engager sur ces hypothèses de solutions.

6. **Constitution d'un catalogue** : les formations pourront être conçues non seulement pour répondre à la demande des participants à un stage donné mais comme un produit complet (objectif, contenus, support, méthodologie, outils, etc.) qui pourront faire l'objet d'une réutilisation ou d'une diffusion dans un autre contexte ou une autre structure au sein de l'UNAPEDA ;.